

N° de demande : _____

N° de reçu : _____

Demande de certificat d'autorisation | ENSEIGNES PERMANENTES

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à l'installation, l'agrandissement, le remplacement, la modification ou le déplacement d'une enseigne, y compris son support, doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.

DemandeurNom : _____ Propriétaire : Mandataire :

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Emplacement

Adresse : _____ Matricule : _____

Nom de l'établissement : _____ Lot : _____

À l'usage de la Municipalité → N° de la zone : _____ PIIA : Oui * Non *Si oui, lequel : _____**Travaux**

Date de début des travaux : _____ Date prévue de fin des travaux : _____

Valeur des travaux : _____ \$

Exécutant des travaux

Fabricant de(s) enseigne(s) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

L'installation sera réalisée par : Fabricant Demandeur Autre (précisez) : _____**Contenu de l'enseigne**

Nom de l'établissement : _____

Concessions (si applicable) : _____

Téléphone : _____

Adresse internet : _____

Slogan : _____

Sigle ou symbole : vous devrez joindre une photo ou croquis à la présente demande.

À compléter par le demandeur ↓**Enseigne attachée au bâtiment**Type d'enseigne

Choix : Apposée à plat, sur vitrine, à l'intérieur du bâtiment, suspendue, sur auvent, enseigne d'identification d'usage accessoire à l'habitation ou projection perpendiculaire (max. 1,5 mètre de saillie).

Emplacement et hauteur de l'enseigne attachée**1 x :** _____**Mur avant, à _____ mètre(s) du sol**

À compléter par le demandeur ↓

Enseigne attachée au bâtiment (suite)

Devra être sous le niveau du toit ou sous le niveau des fenêtres de l'étage du commerce lorsqu'il s'agit d'une habitation avec usage accessoire.

Conception de l'enseigne attachée

Dimensions et superficie (hauteur x longueur) _____ m x _____ m = _____ m²

Superficies maximales autorisées : voir Annexe 1 – article 6.3.6 et tableau 40, Règlement de zonage n° 2021-02.

Matériaux de l'affiche

Seuls les matériaux suivants sont autorisés : Bois ouvré prépeint ou teint, la brique, la pierre, le fer forgé, métal ouvré prépeint ou teint, le verre, matériaux synthétiques imitant le bois, l'aluminium imitant le bois, plastiques autocollants (vitrine uniquement).

Éclairage de l'enseigne

Par réflexion (type col de cygne) Aucun éclairage

Relief Sculptée

Type d'écriture

Épaisseur des lettres (relief seulement)

Le lettrage doit minimalement être 50% de relief et doit minimalement être 1,5 centimètre d'épais.

_____ cm

Enseigne détachée du bâtiment (non amovible)

Type d'enseigne

Choix : Sur poteau, sur socle, sur muret ou modulaire

1 x : _____

Emplacement de l'enseigne détachée

Distance entre l'enseigne et le bâtiment

L'attache au sol doit se trouver à minimum 1 mètre du bâtiment

_____ m

Distance entre l'enseigne et l'emprise de rue

La projection au sol de l'enseigne doit se trouver à minimum 30 centimètres (explications à l'Annexe 1)

_____ m

Distance entre l'enseigne et la ligne de propriété la plus proche

Doit se trouver à minimum 1 mètre à l'extérieur du triangle de visibilité et 1 mètre des lignes de terrain; cette distance est de 3 mètres sur la route 125.

_____ m

Hauteur

Un maximum de 6 mètres autorisé ou à la hauteur du bâtiment principal. Sur la route 125, cette hauteur est de 7 mètres.

_____ m

Conception de l'enseigne détachée

Dimensions et superficie (hauteur x longueur) _____ m x _____ m = _____ m²

Superficies maximales autorisées : voir Annexe 1 – article 6.3.6 et tableau 40, Règlement de zonage n° 2021-02

Matériaux de l'affiche

Seuls les matériaux suivants sont autorisés : Bois ouvré prépeint ou teint, la brique, la pierre, le fer forgé, métal ouvré prépeint ou teint, le verre, matériaux synthétiques imitant le bois, l'aluminium imitant le bois, plastiques autocollants (vitrine uniquement)

À compléter par le demandeur ↓

Conception de l'enseigne détachée (suite)

Matériaux de la structure

Seuls les matériaux suivants sont autorisés : Bois peint, teint ou vernis, métal peint, brique ou pierre (muret)

Éclairage de l'enseigne

Par réflexion
(type col de cygne) Aucun éclairage

Aménagement paysager

L'aménagement paysager est obligatoire pour les enseignes détachées et doit s'intégrer aux autres aménagements du site.

Couleur(s) de l'enseigne

Type d'écriture

Relief Sculptée

Épaisseur des lettres (relief seulement)

Le lettrage doit minimalement être 50% de relief et doit minimalement être 1,5 centimètre d'épais

_____ cm

Documents requis à fournir avec le formulaire lors du dépôt

- Croquis de l'enseigne et de la structure **avec les dimensions** – daté et signé
- Plan d'implantation **avec les distances et les dimensions** – daté et signé
- Procuration signée (si vous n'êtes pas le propriétaire) ou résolution de copropriété si applicable



À noter que si une soumission chez un professionnel a été produite, il peut être utile de la joindre

Tarif

Les frais de **40 \$** sont encaissés lors de la demande de permis et ne sont pas remboursables, conformément avec le règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Information concernant le dépôt de votre demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Propriété assujettie à un PIIA : Un délai supplémentaire est à prévoir pour la présentation et l'approbation du projet. [Cliquez ici](#) pour plus d'informations.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis ou le certificat d'autorisation sera prêt.

Signature du demandeur

Je soussigné(e) _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis ou le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : _____

Signature : _____
(propriétaire ou procureur fondé)

Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone : (450) 834-2596
Télécopieur : (450) 834-3031

urbanisme@rawdon.ca
rawdon.ca

Règlement de zonage numéro 2021-02, article 6.3.6

La superficie maximale des enseignes commerciales ou d'identification par établissement est fixée en fonction de la rue sur laquelle la façade principale de l'établissement est orientée et selon le type d'enseigne (attachée ou détachée), tel que spécifié au tableau 40 suivant :

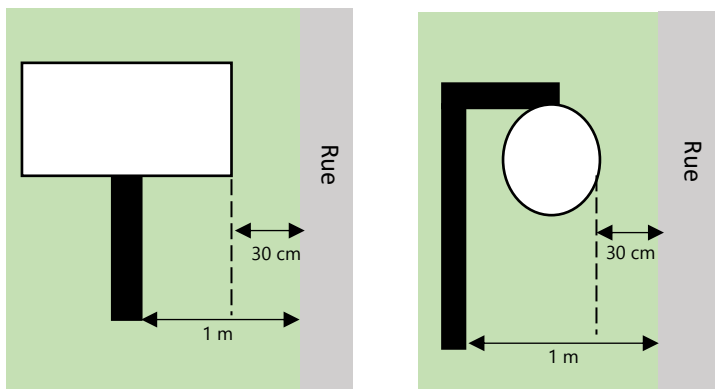
Tableau 40 - Superficie maximale des enseignes commerciales et d'identification par établissement en fonction de la rue sur laquelle la façade principale de l'établissement est orientée et selon le type d'enseigne

Rue sur laquelle la façade principale de l'établissement est orientée	Superficie maximale d'une enseigne attachée	Superficie maximale d'une enseigne détachée
Queen Albert Metcalfe 3E Avenue 4E Avenue Church	1,2 mètre carré	2 mètres carrés
Route 125	2 mètres carrés	5 mètres carrés
Autres rues	2 mètres carrés	3 mètres carrés

Lorsqu'un bâtiment principal accueille deux (2) établissements et plus, la superficie totale de toutes les enseignes détachées à installer sur un même poteau ne peut être supérieure à sept (7) mètres carrés.

La superficie maximale d'une enseigne commerciale ou d'identification apposée sur la marquise ou sur un lave-auto d'un poste d'essence est fixée à 1 mètre carré par enseigne. Nonobstant le tableau 40, la superficie de l'enseigne à apposer sur la marquise ou sur un poste d'essence est additionnelle.

La projection et l'attache au sol



Représente la projection au sol

La base de l'enseigne est reconnue comme étant l'attache au sol.